

**Objet : Commande publique – Admission candidatures marché 2021-CAA-029 Réfection de chaussée pour le service eau et assainissement.**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,**

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°6 du Conseil d'Agglomération en date du 09 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures courantes, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 214 000 €,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour la prestation de réfection de chaussée pour le service eau et assainissement,

Vu la consultation engagée le 16 juillet 2021,

Vu les articles L2124-3 et R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la Commande publique autorisant la passation du marché en procédure avec négociation avec une phase candidature et une phase offre,

Vu les dossiers de candidatures présentées par les candidats,

Vu l'examen des candidatures et la communication faite aux membres de la CAO,

### Décide

**Article 1 :** Les candidats admis à participer à la phase offre pour le marché «2021-CAA-029 réfection de chaussée pour le service eau et assainissement» sont :

1. COLAS FRANCE – 73203 ALBERTVILLE
2. SERTPR – 73460 FRONTENEX
3. Groupe NGE – 73800 LA CHAVANNE
4. APTE IMMO – 38240 MEYLAN
5. EIFFAGE – 73205 ALBERTVILLE

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 3 :** Mme la Trésorière Principale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil d'Agglomération.

Fait à Albertville, le 20/12/2021



Le Président  
Franck LOMBARD